

COUVEUSE

Prendre un stagiaire avec la couveuse

En tant que couvé, vous avez la possibilité au travers de PCE, de prendre des stagiaires.

Voici les modalités :

- PCE est la structure d'accueil du stagiaire et les couvés sont les tuteurs/maitres de stage
- étant assimilé à un salarié, les stagiaires sont soumis aux même règles et horaires que ceux de PCE, soit de 9h à 17h avec 1h de pause déjeuner, du lundi au vendredi
- les stages doivent se faire dans nos bureaux à Aix, Paris ou Marseille, voir en distanciel si la convention de stage le permet, pas dans les locaux du couvé
- PCE facture l'accueil de ce stagiaire 50€HT/mois comprenant : l'hébergement juridique, la responsabilité civile et sociale,
- le coût d'un poste de travail dans un des coworkings où est présent PCE est à la charge du couvé
- Si le stage est d'une durée supérieure à 2 mois consécutif ou non, il faut ajouter l'indemnité obligatoire oscillant autours de 600€/mois selon le nombre de jours dans le mois.

Avant d'entamer le recrutement d'un stagiaire, prenez contact avec le Benoît afin de valider la faisabilité

La convention de stage sera signée par Benoît

Référence ID de l'article : #1002

Auteur : Benoit NICOLAI

Dernière mise à jour : 2023-05-30 16:40